



Compte rendu sur les résolutions de l'ACCP Novembre 2011

Le présent compte rendu résume les activités menées par les comités de l'ACCP entre juillet et octobre 2011 pour faire suite aux résolutions en instance de 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Il est recommandé de classer la résolution suivante :

1. 2011-08 Norme canadienne pour les enquêteurs en matière d'exploitation des enfants

Des rapports d'étape sont présentés sur les résolutions de 2011 (p. 2 à 5), 2010 (p. 6 et 7), 2009 (p. 8 et 9), 2008 (p. 10 à 17), 2007 (p. 18 à 21) et 2006 (p. 22 à 25).

Résolutions 2011

Résolution : 2011-01 Présenter de nouveau des mesures législatives afin de pallier les lacunes et l'obsolescence des dispositions sur l'accès légal et l'écoute électronique	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police incite le gouvernement fédéral à présenter des mesures législatives modifiant le <i>Code criminel</i> de façon à exiger que les nouvelles technologies des télécommunications permettent l'interception, à parer aux refuges contre l'interception et à moderniser les dispositions sur l'interception électronique.	
Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain : Comité sur la modification des lois Champion :
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none">La résolution sera abordée à la réunion de novembre 2011 du Comité sur la modification des lois.	
Résolution : 2011-02 Présenter des mesures législatives sur les contre-mesures électroniques	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police incite le gouvernement fédéral à présenter des mesures législatives visant les contre-mesures électroniques qui limiteraient la possession et l'utilisation de cette technologie. Ces mesures législatives devraient conférer aux responsables de l'application de la loi les habituels pouvoirs d'arrestation et de détention, et comprendre des dispositions sur les perquisitions et les saisies nécessaires à l'égard de cette technologie.	
Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain : Comité sur la modification des lois Champion :
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none">La résolution sera abordée à la réunion de novembre 2011 du Comité sur la modification des lois.	
Résolution : 2011-03 Communiquer le nom et l'adresse de l'abonné en cas d'appel 9-1-1 par téléphone cellulaire	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police incite le gouvernement fédéral à présenter des mesures législatives exigeant qu'en cas d'appel 9-1-1, les fournisseurs de services sans fil communiquent immédiatement aux centres d'appels de la sécurité publique le nom et l'adresse de l'abonné, et elle incite le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à prendre des mesures immédiates afin de modifier la décision de télécom 2009-40 de façon à ce que les fournisseurs de services sans fil soient tenus, en cas d'appel 9-1-1 à partir d'un téléphone cellulaire, de communiquer le nom et l'adresse de l'abonné.	

Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain : Comité sur la modification des lois Champion :
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none"> ▪ La résolution sera abordée à la réunion de novembre 2011 du Comité sur la modification des lois. 	
Résolution : 2011-04 Modification au <i>Code criminel</i> du Canada et à la <i>Loi sur l'identification par les empreintes génétiques</i>	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police incite le gouvernement fédéral à présenter des modifications au <i>Code criminel</i> du Canada et à la <i>Loi sur l'identification par les empreintes génétiques</i> qui permettraient le prélèvement d'échantillons d'ADN de toute personne accusée légalement d'une infraction primaire au sens de l'alinéa 487.04a) du <i>Code criminel</i> et prévoiraient la suppression d'un échantillon de la Banque de données génétiques si la personne accusée n'est pas déclarée coupable de l'infraction en cause.	
Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain : Comité sur la modification des lois Champion :
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none"> ▪ La résolution sera abordée à la réunion de novembre 2011 du Comité sur la modification des lois. 	
Résolution : 2011-05 Ordonnances de prélèvement d'ADN non exécutées	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police incite le gouvernement fédéral à présenter des modifications au <i>Code criminel</i> afin de prévoir que les ordonnances de prélèvement d'ADN sont valables jusqu'à ce qu'elles soient exécutées et que les ordonnances de prélèvement d'ADN peuvent être exécutées en tout lieu au Canada.	
Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain : Comité sur la modification des lois Champion :
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none"> ▪ La résolution sera abordée à la réunion de novembre 2011 du Comité sur la modification des lois. 	
Résolution : 2011-06 Tirer parti des renseignements financiers dans les enquêtes sur le crime organisé, par l'entremise de CANAFE	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police incite tous les organismes canadiens d'application de la loi à utiliser les renseignements financiers dans leurs enquêtes et à communiquer à CANAFE quelles sont leurs cibles provinciales et nationales.	

Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain : Comité du crime organisé Champion : Mike Cabana Liaison : Sandy Harvey
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none"> ▪ La résolution sera discutée et un plan d'action sera élaboré lors de la réunion du 2 novembre 2011 du Comité du crime organisé. 	
Résolution : 2011-07 Services de police nationaux	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police recommande que le gouvernement fédéral, représenté par Sécurité publique Canada, fournisse des ressources et des fonds suffisants pour les services de police nationaux et que soit formé un comité consultatif sur les services de police nationaux représentant les régions du Canada, afin de participer à la gouvernance et à l'orientation future des services de police nationaux.	
Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain : Sous-comité spécial sur les services de police nationaux Champion :
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun rapport d'étape n'est disponible. 	
Résolution : 2011-08 Norme canadienne pour les enquêteurs en matière d'exploitation des enfants	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police reconnaît le Collège canadien de police comme organisme approuvé aux fins de la formation des enquêteurs des organismes canadiens d'application de la loi en matière d'exploitation des enfants, et préconise que tous les organismes membres entreprenant des enquêtes en matière d'exploitation des enfants et des enquêtes axées sur l'informatique le fassent uniquement avec des membres du personnel qui satisfont à tout le moins aux normes de formation de l'Institut d'apprentissage en criminalité technologique du Collège canadien de police ou d'une autre formation validée en ce qui concerne les enquêtes sur l'exploitation des enfants.	
Date d'achèvement cible : À déterminer	Parrain : Comité sur la cybercriminalité Champion : Sergent d'état-major Marc Moreau, GRC

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Les organismes membres qui entreprennent des enquêtes en matière d'exploitation des enfants se prévalent maintenant de la formation de l'Institut d'apprentissage en criminalité technologique du Collège canadien de police. Ils font ainsi suite à la recommandation, ce qui assure l'existence d'une norme pour les enquêteurs dans ce domaine spécialisé.
- L'Institut d'apprentissage en criminalité technologique du Collège canadien de police offre des cours spécialisés sur les enquêtes en matière d'exploitation des enfants à l'intention du milieu de l'application de la loi au Canada et à l'étranger.
- Cette résolution peut être classée.

Résolution : 2011-09 Évolution de la Stratégie canadienne d'application de la loi (SCAL) afin de lutter contre le crime organisé

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police appuie sans réserve la SCAL modernisée sous la gouvernance des comités exécutifs national et provinciaux, en adoptant la Déclaration d'engagement qui énonce les attentes du partenariat et les rôles et responsabilités des parties à la SCAL; elle recommande aussi à l'ensemble de ses membres au pays d'appuyer la SCAL modernisée et d'adopter les rôles et responsabilités énoncés dans la Déclaration d'engagement.

Date d'achèvement cible : À déterminer

Parrain : Directeur général du SCRC, au nom du Groupe des cinq du Comité exécutif national (CEN) du SCRC

Champion : Directeur général Mike Aubin

Liaison : Inspectrice Karen Munro, GRC

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Un plan d'action a été élaboré et soumis pour examen au groupe de travail permanent du Comité exécutif national.

Résolution 2010

Résolution : 2010-01 Stratégie nationale sur le contrôle des armes à feu

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police incite ses membres à adopter la Stratégie nationale sur le contrôle des armes à feu comme base et document de référence permettant au secteur de l'application de la loi de relever la sécurité des collectivités et des agents.

Date d'achèvement cible : À déterminer

Parrain : Forum canadien sur l'application de la loi
Champion : Surintendant d'état-major Mike Federico

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Un cadre a été élaboré pour la Stratégie nationale sur le contrôle des armes à feu, comprenant un énoncé de vision et de mission. Cinq domaines de risque ont été désignés : communications; opérations; formation; renseignement / information; et législation.
- Il y a eu coopération avec les dirigeants de l'ACCP pour militer en faveur du projet de loi C-391. Le projet de loi a été rejeté, mais les efforts doivent continuer.
- Le 23 octobre et le 8 novembre 2010, Jean-Guy Gagnon et Bill Blair se sont rencontrés pour fixer les orientations et les livrables du sous-comité spécial de l'ACCP sur les armes à feu.
- Le 9 novembre 2010, Jean-Guy Gagnon et Pierre Perron, de la GRC, responsable du registre national, se sont rencontrés pour discuter de la participation au Comité spécial de l'ACCP de la stratégie nationale sur les armes à feu (CSAF), d'enjeux entourant le registre national, de dossiers concrets, de secteurs de risque, de champions ainsi que de l'augmentation de l'utilisation, de la coordination et de la qualité du registre.
- 20 janvier 2011 : réunion du CSAF de l'ACCP à Toronto.

Novembre 2010 à février 2011

- Aucune progression

Mars à juin 2011

- Mars et avril – Travail et progrès dans des domaines de risque : communications, formation, opérations.
- Le 30 mars, conférence téléphonique du comité spécial de la stratégie nationale sur les armes à feu – Évaluation, stratégie et orientation en vue du mois de mai et de la possibilité d'un gouvernement conservateur majoritaire et de son incidence pour le registre des armes d'épaule.
- Le 17 avril, réunion du conseil d'administration de l'ACCP – Présentation de Jean-Guy Gagnon au conseil d'administration au sujet de la discussion du 30 mai et de l'orientation, et discussion de la meilleure façon d'atténuer l'incidence du démantèlement du registre des armes d'épaule.
- Le 5 mai – À la suite de l'élection d'un gouvernement majoritaire conservateur, le comité spécial se réunit et prend les décisions suivantes :
 1. écrire une lettre au ministre Toews sur les façons d'atténuer l'incidence du démantèlement du registre des armes d'épaule; formuler des recommandations;
 2. mettre au point une présentation pour la conférence annuelle de l'ACCP afin d'informer les chefs de police de l'incidence des changements au registre et de les renseigner sur les outils et la formation.
- Le 19 mai – Le président Blair a envoyé une lettre au ministre Toews; la lettre a été affichée dans le site Web de l'ACCP.
- Le 8 juin – Réunion entre Jean-Guy Gagnon, Pierre Perron et Geoff Francis pour évaluer le projet et préparer la présentation du 22 août à la conférence annuelle de l'ACCP.

Juillet à octobre 2011

- Aucune progression

Résolution 2009

Résolution : 2009-03 Amélioration de la sûreté aéroportuaire au moyen de la coordination et de l'intégration des services de police dans les aéroports du Canada

Sommaire de la résolution

L'ACCP préconise une intégration des intervenants responsables de la sécurité dans les aéroports, l'octroi aux personnes occupant des postes clés dans les organismes partenaires des autorisations de sécurité nécessaires afin d'échanger des renseignements ainsi que l'établissement d'une chaîne de commandement unifiée pour faire en sorte qu'une démarche uniforme en matière d'application de la loi et de sécurité soit adoptée à l'égard du maintien de l'ordre dans les aéroports.

Date d'achèvement cible : À déterminer

Parrains : Comité du crime organisé et Comité de la sûreté aérienne

Champion : Surintendant Mike MacMullan

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Résolution approuvée en août 2009. Plan d'action à déterminer lors de prochaines réunions de comités.

Novembre 2009 à février 2010

- Des documents ont été transmis aux responsables de la sécurité pour examen, pour faciliter l'échange d'information entre organismes partenaires. La prochaine réunion du comité est prévue le 12 avril.

Mars à juin 2010

- Le 12 avril, lors d'une réunion organisée à St. John's, nous avons discuté des moyens de faire progresser l'échange d'information. Les formalités des autorisations de sécurité n'ont pas été complétées en raison du déploiement aux réunions du G8 et du G20. À la suite du départ à la retraite du commissaire Fantino en juillet, il faudra assurer le leadership nécessaire aux travaux du comité. Notre prochaine réunion aura lieu en août.

Juillet à novembre 2010

- Les membres du comité ont été renseignés par Transports Canada au sujet des modifications proposées au *Règlement canadien sur la sûreté aérienne*. Les modifications comprennent une exigence faite aux administrations aéroportuaires d'inviter les organismes de sécurité et de sûreté présents aux aéroports de catégorie 1 et 2 à participer à un comité consultatif pluri-organismes – en particulier, le SCRS, l'ASFC, la GRC, les services de police locaux, Transports Canada, l'ACSTA et d'autres selon le cas. Le comité consultatif pluri-organismes a pour but premier de conseiller l'administration aéroportuaire sur l'élaboration de plans de sûreté aéroportuaire.
- Le surintendant Mike MacMullen, Division aéroportuaire de la Police régionale de Peel, est le nouveau président du comité.
- Il y a eu une conférence téléphonique entre Transports Canada et les membres du comité. Le cheminement des modifications proposées au *Règlement canadien sur la sûreté aérienne* a été discuté. Parmi les domaines qui ont suscité de l'intérêt figurent la démarche par étapes en vue de la mise en œuvre, l'échange d'information, les niveaux de menace pour la sécurité de l'aviation et les actions multipartites.
- Une réunion du comité a été prévue le 25 novembre aux locaux de la Division aéroportuaire de la Police régionale de Peel à l'aéroport international de Toronto. L'ordre du jour comprendra des discussions sur la présente résolution ainsi que l'établissement des priorités de 2011 du comité.

Décembre 2010 à février 2011

- Aucune progression. Le comité révisera la résolution lors d'une séance de planification stratégique le 9 mars

2011.

Mars à juin 2011

- Le comité a organisé une réunion de planification stratégique le 9 mars. La résolution 2009-03 y a été discutée.
- Les modifications proposées à la réglementation connexe à la *Loi sur l'aéronautique* exigent que les administrations aéroportuaires désignent un responsable de la sûreté et mettent sur pied des comités consultatifs pluri-organismes (CCPO). Le comité évaluera donc l'opportunité de classer ou retirer la résolution. Les CCPO comprendront des représentants entre autres du SCRS, de l'ASFC, de la GRC, du service de police local, de Transports Canada, de l'ACSTA. Les CCPO élaboreront et mettront en œuvre des plans de sûreté aéroportuaire destinés à parer aux risques reconnus.
- La prochaine réunion du comité est prévue le 23 juin à Calgary. L'ordre du jour comprend une plus ample discussion sur l'orientation future en ce qui concerne la résolution 2009-03.
- Une consultation du Comité sur le crime organisé s'impose à la suite de la réunion du 23 juin.

Juillet à octobre 2011

- Le Comité de la sûreté aérienne (CSA) de l'ACCP reconnaît qu'il est nécessaire d'assurer une intégration efficace entre les responsables de l'application de la loi et de la sécurité dans l'environnement d'un aéroport. En outre, l'échange efficace de renseignements est une condition essentielle au succès.
- Le CSA a constitué un sous-comité sur l'échange d'information comprenant le surintendant Robert Davis – GRC, le surintendant Chris Kellett – Service de police d'Edmonton – et M. Gilles Charette – Services de sécurité d'Air Canada. Des recherches sont en cours sur les protocoles d'échange d'information, les contraintes relevant des lois et de la réglementation ainsi que les pratiques exemplaires. Un rapport préliminaire sera présenté au comité.
- Une initiative d'évaluation des risques et des menaces a été entreprise sous la direction du membre du comité M. Martin Dengis – SCRS. Un modèle de plan de travail est en voie d'élaboration et sera soumis pour examen aux membres du comité. Il est prévu que tous les membres du comité appuieront la phase des recherches de cette initiative. Il est aussi prévu qu'une variété de types de menaces et de sources de risques seront cernés et évalués.
- Le chef adjoint Ken Leendertse – Service de police de Hamilton, membre du Comité sur le crime organisé de l'ACCP, s'est aussi joint au CSA et assurera la liaison entre les deux comités.

Résolutions 2008

Résolution : 2008-04 Services de police des Premières nations

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande expressément au gouvernement fédéral de garantir que ses politiques soutiennent la vision communautaire, de s'engager à financer suffisamment la prestation de services de police des Premières nations et de maintenir le soutien de ces services pour qu'ils soient durables.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrains / champions : Chef Stan Grier et surintendante principale Brenda Butterworth-Carr

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- Le président Steven Chabot a rencontré le ministre de la Sécurité publique Peter Van Loan le 25 mai 2009 pour discuter de la question. Le ministre a recommandé que le président rencontre le secrétaire parlementaire pour poursuivre la discussion.

Août à octobre 2009

- Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à affecter 4 millions de dollars par année sur cinq ans pour financer 40 agents supplémentaires des services policiers des Premières nations, à même sa part du Fonds fédéral de recrutement de policiers. Le Programme de recrutement de 1000 agents – partenariat pour des collectivités plus sûres a fourni aux services policiers des Premières nations 1,6 million de dollars pour engager neuf agents de police supplémentaires.

Novembre 2009 à février 2010

- Le Programme des services de police des Premières nations fait actuellement l'objet d'un examen approfondi dirigé par Sécurité publique Canada, par l'entremise de la Direction générale de la police des Autochtones. L'examen portera sur bon nombre des questions soulevées dans la résolution et pourrait mener à des solutions.
- La prochaine réunion du comité est prévue les 12 et 13 avril 2010 à Calgary (Alberta).

Mars à juin 2010

- L'examen approfondi du Programme des services de police des Premières nations, dirigé par la Direction générale de la police des Autochtones de Sécurité publique Canada se poursuit. De vastes consultations ont été menées auprès d'intervenants de toutes les régions du pays. Un rapport final est attendu à l'automne 2010. On ignore encore si cette résolution suscitera des mesures avant que le rapport soit terminé et publié.

Juillet à novembre 2010

- Aucune progression

Novembre 2010 à février 2011

- Aucune progression

Mars à juin 2011

- Aucune progression

Juillet à octobre 2011

- Aucune progression

Résolution : 2008-06 L'ACCP soutient une approche interprovinciale (nationale) coordonnée de l'élaboration d'un seul programme logiciel analytique (base de données) afin de sauvegarder l'information sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés.

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande au gouvernement fédéral d'assumer les coûts de l'élaboration, de la mise en œuvre et du fonctionnement d'un programme à l'appui d'une approche interprovinciale (nationale) menant à l'adoption d'un même logiciel analytique (base de données) et à l'établissement d'un programme uniforme de pratiques exemplaires dans les enquêtes sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés.

L'ACCP soutient l'adoption d'une approche interprovinciale (nationale) coordonnée pour l'élaboration d'un seul programme logiciel analytique (base de données) afin de sauvegarder l'information sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain / champion : Commissaire Chris Lewis, Police provinciale de l'Ontario

Liaison : Surintendant Dave Truax

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général. Un comité directeur a été mis en place; il est présidé par le sous-commissaire Vince Hawkes (PPO) et il surveille le groupe de travail comprenant cinq sous-comités : mise en œuvre du projet; liaison avec les parties intéressées; politiques et procédure; accès à l'information; questions techniques.

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- Un comité directeur a été formé, comprenant le sous-commissaire Vince Hawkes, PPO, le sous-commissaire Bruce Rogerson, GRC, la chef adjointe Sue O'Sullivan, Service de police d'Ottawa – représentant l'ACCP, ainsi que le Dr Kent Stewart, coroner en chef de la Saskatchewan – représentant les coroners ou médecins légistes en chef du Canada, et l'inspecteur Ronald Boudreault, Sûreté du Québec. Il a constitué un groupe de travail sous la direction de la PPO comportant cinq sous-comités : mise en œuvre du projet; liaison avec les intervenants; politiques et procédures; accès à l'information; et questions techniques.
- Ces comités ont :
 - rédigé une lettre sollicitant les commentaires des membres de l'ACCP;
 - établi un contact avec le groupe de travail des ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les femmes portées disparues;
 - exploré les besoins en matière de site Web public et les modèles d'évaluation de l'incidence sur la vie privée;
 - formulé des recommandations visant une analyse coûts-avantages d'un nouveau système;
 - cerné des enjeux et préoccupations qui exigeront plus ample examen, surtout en ce qui concerne la

double saisie des données, l'infrastructure du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et les améliorations qui y sont requises, les coûts humains de la mise en œuvre ainsi que, plus spécialement, l'incidence sur les enquêteurs en première ligne, la formation et les méthodes.

Août à octobre 2009

Le comité directeur comprend maintenant le chef adjoint Kim Derry de la Police de Toronto. Le Comité de l'informatique de l'ACCP a assumé le leadership de ce projet. Il sollicite des analyses et des commentaires de deux fournisseurs, Niche et Versaterm. L'information sera étudiée à la prochaine réunion du Comité de l'informatique. Une demande de fonds a été présentée au Centre canadien de recherches policières (CCRP) (pour un analyste consultant).

Novembre 2009 à février 2010

- Le Comité de l'informatique de l'ACCP a examiné les conclusions de ce projet, cerné les problèmes et préoccupations exigeant plus ample examen – surtout en ce qui concerne la double saisie des données, l'infrastructure existante du CIPC et les améliorations qui y sont nécessaires, les coûts humains de la mise en œuvre et notamment l'incidence pour les enquêteurs de première ligne, la formation et les méthodes.
- Reçu l'approbation du Centre canadien de recherches policières (CCRP) pour un analyste consultant à l'appui du projet.
- Le comité du projet comprend maintenant le surintendant principal Byron Boucher des Services nationaux de police de la GRC.
- Le comité de projet a terminé l'examen des commentaires reçus de deux fournisseurs, Niche et Versaterm.
- Le comité de projet rédige un rapport supplémentaire et de nouvelles recommandations à l'intention du Comité de l'informatique de l'ACCP.
- Un énoncé des travaux et une demande de services sont en préparation en vue d'utiliser les fonds reçus du Centre canadien de recherches policières (CCRP).
- L'information sera examinée à la réunion du Comité de l'informatique prévue les 4 et 5 mars. Une analyse plus approfondie a indiqué que le CIPC pourrait, avec diverses modifications qui ont été cernées, répondre aux besoins des policiers, des coroners et des médecins légistes. Des analyses et consultations supplémentaires sont nécessaires; elles devront être approuvées par le Comité de l'informatique de l'ACCP.

Mars à juin 2010

- Aucune progression

Juillet à novembre 2010

Les autorités du CIPC ont approuvé en tout 28 champs ajoutés ou améliorés dans le CIPC pour les personnes disparues et les restes humains non identifiés. Les six premières améliorations ont été effectuées en novembre 2010, et deux améliorations supplémentaires ont été apportées au logiciel en mai et novembre 2010.

L'équipe de mise en œuvre de la stratégie canadienne sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés a formé un sous-comité chargé d'examiner les problèmes entourant l'accès des coroners et médecins légistes au CIPC, et en particulier de déterminer s'il y a possibilité que les coroners et médecins légistes faisant partie de systèmes plus vastes relevant du système de justice provincial tirent parti de cette infrastructure existante pour réduire le coût de l'inclusion des coroners et médecins légistes dans le réseau du CIPC. Les responsables du CIPC ont indiqué qu'il y aurait des frais de connexion initiaux de 10 000 \$ puis des frais annuels. Ces coûts sont prohibitifs pour les coroners et médecins légistes, de sorte que la majorité d'entre eux ont convenu de continuer de compter sur leurs relations existantes dans le secteur de l'application de la loi pour obtenir l'accès aux données du CIPC. D'autres solutions visant la connexion au CIPC continuent d'être étudiées.

L'équipe de projet travaille avec la GRC depuis 2010 à la préparation d'un mémoire au Cabinet demandant des fonds pour un centre national pour les personnes disparues.

En octobre 2010, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 10 millions de dollars. Une part de 4 millions de dollars permettra à la GRC de mettre sur pied le Centre national de soutien policier pour les personnes disparues, dans le cadre d'un effort accru visant de telles affaires, et d'accroître la capacité du CIPC de saisir des données supplémentaires. Un nouveau site Web sera aussi créé pour permettre au public de

communiquer des indications et renseignements sur les affaires de personnes disparues de restes humains non identifiés.

Enjeux principaux

Les améliorations au CIPC sont considérées comme le moyen de réaliser le but d'un seul système pour la collecte de données sur les personnes disparues et les restes non identifiés. En tout, l'ajout ou l'amélioration de 28 champs de données a été nécessaire pour assurer une fonctionnalité convenable. Les modifications devraient être terminées d'ici novembre 2011.

L'annonce récente de fonds fédéraux a été un grand succès, qui permettra de rehausser la capacité du CIPC de saisir des données supplémentaires. Les mesures amélioreront l'application de la loi et le système de justice grâce à un nouveau Centre national de soutien policier pour les personnes disparues qui aidera les services de police partout au Canada en assurant une coordination et des services de soutien spécialisés dans les enquêtes sur les personnes disparues; un site Web national pour la collecte de renseignements sur les personnes disparues; et l'augmentation de la capacité de la base de données du CIPC lui permettant de saisir des données supplémentaires sur les personnes disparues.

Novembre 2010 à février 2011

L'octroi de fonds à la GRC pour la création du Centre national de soutien policier pour les personnes disparues répond à l'intention de la résolution 2008-06, avec l'ajout ou l'amélioration de 18 champs de données dans le CIPC pour faciliter la recherche de données sur les personnes disparues et les restes non identifiés. Le site Web public de Centre devrait être en service en 2011-2012, et le Centre sera pleinement opérationnel et doté d'un effectif complet en 2013-2014.

Mars à juin 2011

Grâce à la recherche et aux recommandations des équipes chargées de la stratégie et du projet, le Centre national de soutien policier pour les personnes disparues dirigé par la GRC est en voie d'être structuré, créé et mis en place. Une lettre aux parties intéressées décrivant la stratégie canadienne sur les personnes disparues et les restes humains non identifiés se trouve à l'annexe 1, en français et en anglais. Un rapport a été distribué aux membres de l'ACCP.

Juillet à octobre 2011

Le Bureau du dirigeant principal de l'information de la GRC travaille à la constitution de la base de données nationale pour enfants/personnes disparues et restes non identifiés (BD E/PDRN). Des experts en la matière de toutes les régions du Canada sont à compiler des pratiques exemplaires dans les enquêtes sur des personnes disparues et des restes non identifiés. Le nombre total d'améliorations qui ont été apportées au CIPC à l'appui de cette initiative s'élève maintenant à 28. En conséquence un plus grand nombre de champs pourront servir à des recherches (et des identifications) dans ces enquêtes. Le nom du nouveau centre est « Centre national pour les personnes disparues et restes non identifiés », ou à l'interne : CNPDRN.

Résolution : 2008-08 Soutien du Modèle canadien du renseignement criminel (MCRC)

Sommaire de la résolution

L'ACCP recommande à tous les membres de l'ACCP au Canada de soutenir entièrement les efforts de l'équipe de projet du MCRC pour élaborer un plan de projet détaillé, un énoncé d'objectifs et une étude de rentabilisation, afin de garantir la mise en œuvre réussie du Modèle canadien du renseignement criminel pour aligner stratégiquement les opérations et les renseignements criminels à l'échelon municipal, provincial et fédéral partout au Canada.

<p>Date d'achèvement cible : En cours</p>	<p>Parrain / champion : Équipe de projet du MCRC, parrainée par le Comité exécutif national (CEN) du Service canadien de renseignements criminels (SCRC)</p> <p>Liaison : Inspectrice Karen Munro</p>
<p>Sommaire de l'état d'avancement depuis le début</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général. <p>Octobre 2008 à février 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achèvement des consultations auprès des parties intéressées (novembre 2008) ▪ Rapport final (avec recommandations) rédigé et transmis aux champions du projet (décembre 2008) ▪ Examen, par les champions du projet du MCRC, du rapport de l'équipe de projet, et communication des indications voulues pour les prochaines étapes (décembre 2008-janvier 2009) ▪ Préparation, par l'équipe de projet du MCRC, du plan de projet et de l'énoncé des objectifs (évoqués dans la résolution d'août 2008) afin de faire suite à l'orientation du projet (janvier-février 2009) ▪ Recherches menées en parallèle par l'équipe de projet du MCRC à l'appui des objectifs du projet (janvier-juin 2009) ▪ Présentation du plan du projet de MCRC à l'ACCP en vue d'une nouvelle résolution l'appuyant (août 2009) <p>Mars à juillet 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe de projet du MCRC a poursuivi ses recherches sur les normes et a mis au point un nouvel énoncé sur la portée du projet ainsi qu'un plan de projet. ▪ La GRC a récemment créé un nouveau poste de dirigeant principal des renseignements criminels. Il y aura ainsi une correspondance entre le Programme des renseignements criminels de la GRC et le SCRC. L'incidence sur la réorientation prochaine du projet du MCRC reste inconnue pour le moment. L'équipe de projet ne pourra donc pas présenter la résolution prévue sur le MCRC à la Conférence de 2009. <p>Présenté par Carol Ann Gendre, gestionnaire de projet, MCRC</p> <p>Août à octobre 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'énoncé sur la portée du projet et le plan du projet du MCRC ont été présentés par voie de résolution au Comité exécutif national (CEN) du SCRC en août 2009. ▪ Les discussions du CEN ont soulevé des préoccupations au sujet du financement et de l'absence de structure de régie du MCRC dans le plan du projet. ▪ Reconnaisant la valeur du projet du MCRC, le CEN a décidé de voter lui-même sur la résolution en instance, en attendant des renseignements supplémentaires. ▪ À la lumière des discussions du CEN, l'équipe de projet a changé d'orientation, délaissant la recherche à l'appui de l'élaboration de normes en faveur de la mise au point d'une structure de régie intégrée et d'un réexamen de la séquence proposée pour l'élaboration du MCRC. Le texte de la résolution destinée au CEN a été présenté en août 2009; il sera modifié à la lumière de ces changements, puis présenté au CEN et mis au vote lors de sa prochaine réunion, qui aura sans doute lieu d'ici la fin de l'hiver 2010. <p>Novembre 2009 à février 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe de projet du MCRC a concentré ses efforts sur la recherche au sujet des préoccupations soulevées par le Comité exécutif national (CEN) du SCRC en août 2009 à propos de la régie, des coûts et du financement du MCRC. ▪ L'équipe de projet a effectué des recherches à l'appui des nouvelles exigences du MCRC, comme la définition du modèle des services policiers axés sur le renseignement et l'élaboration d'une stratégie visant l'échange d'information et de renseignements criminels pour le milieu canadien de l'application de la loi. ▪ Un document de discussion sur la régie du MCRC a été achevé en décembre 2009. Il examine les principes des partenariats et de la bonne gouvernance, et affirme que la mise en œuvre du MCRC exigera un solide partenariat entre organismes d'application de la loi. Le document recommande la création, sous l'égide du CEN, d'un conseil consultatif dont la composition refléterait la diversité du monde de l'application de la loi au 	

Canada. Cette proposition est à l'étude dans le cadre de consultations entre le directeur général, le SCRC et des dirigeants d'organismes d'application de la loi.

- Les équipes de projet du MCRC et du système canadien de renseignement criminel ont continué de communiquer entre elles pour maximiser les efforts communs et assurer l'harmonisation entre les projets.
- Un exposé sur le projet du MCRC sera présenté à une réunion des partenaires du SCRC prévue le 3 mars. Cette réunion vise à sensibiliser les cadres supérieurs des organismes faisant enquête sur les crimes graves et le crime organisé aux initiatives nationales du SCRC comme le MCRC.
- Un rapport sur l'avancement du MCRC sera présenté à une réunion du CEN prévue le 25 mars 2010.
- Un plan de projet révisé est en préparation; il sera présenté au CEN par voie de résolution à sa réunion d'août 2010.

Mars à juin 2010

- Le MCRC est reconnu comme une initiative stratégique qui aidera à long terme à élaborer et mettre en œuvre une démarche commune en matière de services policiers axés sur le renseignement au Canada. Pour qu'il soit durable, le MCRC devra devenir un programme permanent et national plutôt qu'un simple projet. L'équipe responsable a élaboré un énoncé révisé sur la portée de son action ainsi qu'un plan visant à fournir au parrain (le CEN) l'information voulue pour faciliter la prise de décisions éclairées sur l'avenir du MCRC.
- L'énoncé de la portée du projet et le plan d'action mettront l'accent sur trois produits livrables :
 1. Modèle des services policiers axés sur le renseignement – Pour réaliser le but du MCRC, il faut d'abord une compréhension commune de ce que sont les services policiers axés sur le renseignement. Le modèle définit la façon dont le renseignement et les opérations sont en interaction entre eux de façon à rehausser l'efficacité, la cohérence et la rentabilité des services policiers. Le modèle sera mis en circulation dans les prochains mois aux fins d'une consultation du milieu de l'application de la loi. Les résultats de cet examen aideront à la production de la version finale qui sera soumise au CEN et à l'ACCP afin qu'ils puissent adopter des résolutions l'appuyant.
 2. Projet pilote – visant à mettre au point, tester et évaluer une norme de MCRC avec la participation de la communauté. Le projet pilote sera confirmé par le Comité de supervision du SCRC.
 3. Plan du programme – décrivant les exigences qui permettront de mettre en place un programme permanent et national
- Nous entendons présenter l'énoncé sur la portée de l'action et le plan du programme au CEN pour approbation à l'automne 2010. Les résultats du projet seront présentés au CEN à l'automne 2011 en vue d'une décision sur le lancement d'un programme national.

Juillet à novembre 2010

- Aucune progression

Novembre 2010 à février 2011

- Aucune progression

Mars à juin 2011

- Aucune progression

Juillet à octobre 2011

- Le projet du MCRC est en suspens en raison de l'examen de la gouvernance et de la Stratégie canadienne d'application de la loi (SCAL). Il est possible que le MCRC soit reconsidéré à l'avenir.

Résolution : 2008-09 Récidivistes chroniques

Sommaire de la résolution

L'ACCP demande au ministre fédéral de la Justice de modifier le *Code criminel* aux fins suivantes : inscrire une définition de l'expression « récidiviste chronique » selon un nombre donné d'infractions commises au cours d'une période déterminée; établir le principe, dans les enquêtes sur le cautionnement, que le fait d'être un récidiviste chronique constitue une preuve à première vue selon les alinéas 505(10)b et c) du *Code criminel*; inscrire une disposition précisant que face à une requête en refus de libération sous caution, il incombe au récidiviste chronique de prouver qu'il devrait obtenir une mise en liberté provisoire par voie judiciaire; retirer le principe de la détermination de la peine inscrit dans le *Code criminel* exigeant que le juge qui prononce la sentence envisage des mesures de rechange à l'incarcération si l'affaire en question concerne la condamnation d'un récidiviste chronique; et ordonner des peines d'incarcération croissantes dans les cas qui impliquent des récidivistes chroniques, pour diminuer la victimisation.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrains / champions : Comité de modification des lois et chef adjoint Warren Lemcke

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- L'Association a envoyé des lettres rappelant les résolutions de l'ACCP et les enjeux en cause au ministre de la Sécurité publique et au ministre de la Justice et procureur général.

Octobre 2008 à février 2009

- Discussions en janvier avec des magistrats et des responsables des poursuites, lors du symposium sur la justice. Le Service de police de Vancouver prépare un rapport.

Mars à juillet 2009

- Le Vancouver Board of Trade a récemment fait une présentation au Comité de la justice à Ottawa et envoyé une lettre au ministre Nicholson pour exprimer ses préoccupations au sujet de la question des récidivistes. Il a reçu une réponse indiquant que les ministres FPT étudient encore la question.
- La Section de la planification et de la recherche du Service de police de Vancouver, de concert avec le sergent Ruben Sorge, continuent d'examiner cette question en vue d'élaborer un texte pour la modification de l'article 718 du Code. Il s'agit d'établir un cadre juridique qui ferait en sorte que les juges puissent envisager et imposer de peines croissantes.

Août à octobre 2009

- Aucune progression

Novembre 2009 à février 2010

- Le dossier sera discuté à la Conférence de l'ACCP sur le système de justice pénale, les 19 et 20 avril 2010.

Mars à juin 2010

- Aucune progression

Juillet à novembre 2010

L'Unité des délinquants chroniques du Service de police de Vancouver a été constituée pour coopérer avec les procureurs de la Couronne afin d'éviter que les délinquants prolifiques soient libérés sous caution et d'obtenir qu'ils soient soumis à des peines croissantes. Selon les premières indications, quand les délinquants chroniques sont en prison, le taux de criminalité baisse à l'égard de certains crimes contre la propriété.

Une modification au *Code criminel* est nécessaire pour que la loi donne aux tribunaux la possibilité d'imposer des peines plus efficaces aux délinquants chroniques. En particulier, il y aurait lieu d'élaborer et d'étudier une

modification précise visant la détermination de la peine en vertu des articles 718.2 – Principes de détermination de la peine et 727 – Condamnations antérieures. L'ACCP peut assurer le leadership voulu pour faciliter la formulation d'une modification viable et sa présentation au gouvernement fédéral et au ministère de la Justice.

Novembre 2010 à février 2011

L'Unité des délinquants chroniques du Service de police de Vancouver consacre d'importantes ressources à la surveillance de ses délinquants, et milite pour des peines croissantes. Les peines ont augmenté de façon appréciable, mais à défaut d'une vigilance persistante on peut craindre qu'elles reviendraient aux niveaux précédents. Des dispositions législatives concrètes visant la criminalité à long terme de ces délinquants pourraient apporter une solution plus satisfaisante et plus durable, n'exigeant pas l'affectation de ressources aussi importantes. L'analyse des résultats et le travail se poursuivent dans ce domaine.

Mars à juin 2011

- Aucune progression

Juillet à octobre 2011

- Aucune progression

Résolutions 2007

Résolution : 2007-06 Accès légal aux médias électroniques chiffrés

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police demande au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le *Code criminel* pour prévoir une disposition exigeant que les parties remettent les clés de chiffrement électronique des données sous leur garde et leur contrôle pendant l'exécution d'une perquisition légale.

L'Association canadienne des chefs de police demande en outre au gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et du procureur général, de modifier le *Code criminel* du Canada pour ajouter l'infraction de refus d'obtempérer à une ordonnance de remise d'un mot de passe ou d'une clé de chiffrement, punissable de la même pénalité qui s'applique à l'infraction faisant l'objet de l'enquête.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrains : Comité sur la cybercriminalité et Comité de modification des lois

Champion : Sergent d'état-major Marc Moreau, GRC

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Le Comité de modification des lois, le Comité sur le crime organisé et le Comité de la sécurité nationale continuent leurs interventions à chaque occasion. Le sous-comité de la SEAL (Surveillance électronique autorisée en vertu de la loi) est toujours en relation avec les fonctionnaires de Sécurité publique Canada.
- Des efforts de sensibilisation dans le contexte de l'exploitation des enfants par Internet sont déployés par l'intermédiaire du Comité sur la cybercriminalité.
- Étant donné sa complexité et les diverses composantes connexes, l'initiative pose de grands défis du point de vue de la communication publique.
- Le gouvernement actuel étant minoritaire, le projet de loi sur la modernisation des techniques d'enquête (LMTE) (ou l'équivalent) ne sera probablement pas présenté à ce Parlement. Même lorsqu'il le sera, il faudra prévoir d'importants efforts de communication pour pallier les préoccupations prévues de l'industrie, de la société civile et du public relativement à la protection de la vie privée.
- Au cours de la réunion du Comité de modification des lois (CML) en janvier, les membres ont convenu que cette initiative exige une bonne dose de conseils d'experts pour aider à ranimer l'enthousiasme du gouvernement et à formuler une stratégie de communication approfondie pour soutenir l'initiative. Une recommandation est faite pour que le Conseil d'administration envisage de retenir les services d'un stratège des communications – relations gouvernementales qui travaillerait dans le cadre de ce projet, avec les comités pertinents à l'initiative d'accès autorisé en vertu de la loi.
- Le CML est intervenu dans l'affaire *Société Télé-Mobile c. Ontario*. La Cour suprême du Canada a rejeté l'appel de Telus. La Cour a déterminé que le programme actuel permet les requêtes ex parte pour ordonnance de communication. La Cour a aussi conclu qu'un juge peut s'intéresser aux coûts financiers de la conformité à l'ordonnance de communication seulement sur motion ultérieure pour exception. En définitive, la Cour était d'accord avec la décision du juge de la requête originale, à savoir qu'une exemption devrait être octroyée seulement si la conformité à l'ordonnance de communication est déraisonnable.

Avril à juillet 2008

- Document descriptif sur l'accès légal préparé pour les membres de l'ACCP
- Lettre envoyée aux ministres Nicholson et Day dans laquelle on demande au gouvernement d'annoncer son intention d'introduire une *Loi sur l'accès légal* à la prochaine session parlementaire.

Août à octobre 2008

- Un document de discussion a été diffusé et fait l'objet de discussions en vue de déterminer le meilleur

moyen de faire avancer ce dossier.

Octobre 2008 à février 2009

- Un document énonçant la position de l'ACCP sur l'accès légal a été rédigé et présenté au conseil d'administration en novembre 2008.
- Un conseiller en communication approuvé par le conseil d'administration a été engagé pour aider à faire connaître ce dossier.
- Clayton Pecknold a renseigné le solliciteur général et ministre de la Sécurité publique de la Colombie-Britannique John van Dongen, qui a indiqué son intention de soulever le dossier auprès du gouvernement fédéral.
- Des lettres ont été envoyées aux ministres Van Loan et Nicholson

Mars à juillet 2009

- Le 18 juin 2009, le gouvernement a présenté deux projets de loi contenant des mesures sur l'accès légal. Le premier, C-46, est intitulé *Loi sur les pouvoirs d'enquête au 21^e siècle* (LPE21S), et le second, C-47, est intitulé *Loi sur l'assistance au contrôle d'application des lois au 21^e siècle*.

Août à octobre 2009

- La *Loi sur les pouvoirs d'enquête au 21^e siècle* (LPE21S) (projet de loi C-46) fera en sorte que les organismes d'application de la loi disposent des outils voulus pour lutter contre le crime dans le monde d'aujourd'hui, en actualisant certaines infractions et en créant des pouvoirs d'enquête efficaces face au crime dans l'environnement moderne de l'informatique et des télécommunications.
- La *Loi sur l'assistance au contrôle d'application des lois au 21^e siècle* (projet de loi C-47) exigera que les fournisseurs de services intègrent à leurs réseaux des capacités d'interception. Cette loi ne changera rien à la nécessité d'obtenir une ordonnance d'un tribunal pour intercepter des communications, mais elle exigera que les fournisseurs de services fournissent sur demande des informations de base sur les abonnés aux organismes d'application de la loi et au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).
- Les projets de loi C-46 et C-47 ne satisfont pas à cette résolution. Les lois proposées n'obligeraient pas les parties à fournir des clés de chiffrement électronique pour les données sous leur garde et leur contrôle lors d'une perquisition légale, ni ne créeraient d'infraction dans le cas de ceux qui refusent d'obtempérer à une ordonnance de fournir un mot de passe ou une clé de chiffrement.

Novembre 2009 à février 2010

- Aucune progression

Mars à juin 2010

- Le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la cybercriminalité a été chargé de déterminer l'incidence du chiffrement pour les enquêtes sur une infraction. Les sous-ministres ont demandé d'accélérer les recherches. Le sous-comité élaborera un nouveau questionnaire de sondage pour recueillir des renseignements auprès des policiers et des procureurs de la Couronne.

Juillet à novembre 2010

- Le 30 septembre 2010, Vince Westwick et Peter Cuthbert ont rencontré le sous-ministre adjoint Richard Wex et des responsables du ministère de la Justice pour discuter des projets de loi C-46 et C-47. De nouveaux contacts ont été établis au sein des ministères.
- Le 5 novembre 2010, le chef William Blair a participé à une rencontre avec les médias à Ottawa, de concert avec des responsables de Sécurité publique Canada et du ministre Nicholson, afin d'annoncer le renouvellement des projets de loi C-46 et C-47.

Novembre 2010 à février 2011

- Le gouvernement n'a pas apporté une solution législative au problème du cryptage au Canada. Ce problème reste une grande priorité du sous-comité de la SEAL du Comité sur la modification des lois.

Mars à juin 2011

- Aucune progression

Juillet à octobre 2011

- Ce dossier a été discuté à la réunion des 6 et 7 octobre 2011 du Comité sur la cybercriminalité. Il sera aussi abordé lors de la réunion de novembre du groupe de travail FPT sur la cybercriminalité.

Résolution : 2007-10 Disposition des biens saisis en vertu de la *LRCDas*

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police recommande que le ministre de la Santé et le ministre de la Justice continuent de donner suite au processus de modification législatif en priorité pour permettre la manutention et la disposition plus efficaces, rapides et sécuritaires des biens saisis en vertu de la *LRCDas*, et une disposition devrait permettre aux organismes de l'application de la loi d'autoriser la destruction plus rapide des biens, autres que les drogues, saisis dans les opérations de production de drogues illicites.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrain : Comité de sensibilisation aux drogues
Champions : Chef Barry MacKnight et Thomas Bucher, GRC

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Le Groupe de travail de Santé Canada (SC) se réunit depuis deux ans et il semble que la rétroaction et les suggestions de la collectivité policière sont reflétées dans les propositions de modification jusqu'à maintenant.
- Le Bureau des substances réglementées est la Division de SC chargée du dossier. Ce dossier n'a pas avancé depuis les récentes consultations en octobre 2007 à cause de questions de ressources internes. Le Comité de sensibilisation aux drogues (CSD) enverra une lettre au ministre pour réitérer l'importance de l'enjeu et demander l'affectation de ressources appropriées à l'affaire.

Avril à juillet 2008

- Aucune progression

août à octobre 2008

- Aucune progression

Octobre 2008 à février 2009

- Une lettre a été envoyée au ministre de la Santé Tony Clement. Aucune réaction jusqu'à présent.

Mars à juillet 2009

- Lettre adressée à la ministre Aglukkaq demandant une mise à jour et une rencontre sur cette question et d'autres.

août à octobre 2009

- Aucune progression. Le chef MacKnight soulèvera de nouveau la question auprès du conseiller technique de SC lors de la réunion du CSD qui aura lieu à Toronto le 25 novembre 2009.

Novembre 2009 à février 2010

- Un sous-comité du CSD a été formé à la réunion du 25 novembre 2009 à Toronto pour faire suite à cette priorité.
- Un plan d'action a été élaboré à la réunion du 25 novembre.
- Le plan d'action est en voie de réalisation.

Mars à juin 2010

- Le sous-comité du CSD présentera un rapport au CSD en août.

Juillet à novembre 2010

- Le comité FTP sur le crime organisé a suscité de l'intérêt. Sécurité publique Canada a accepté de tenter de faire avancer le dossier selon leur perspective. Nous serons tous renseignés sur le dossier lors de la réunion du CSD les 22 et 23 novembre 2010 à Ottawa.

Novembre 2010 à février 2011

- Sécurité publique Canada et Santé Canada ont convenu que ce dossier sera piloté par Sécurité publique Canada en vue d'une modification législative.

Mars à juin 2011

- Lettre envoyée au ministre de la Sécurité publique pour exprimer de la reconnaissance à l'égard des mesures prises pour faire progresser ce dossier.

Juillet à octobre 2011

- Aucune progression

Résolutions 2006

Résolution : 2006-02 Mandats de non-retour	
Sommaire de la résolution L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Justice de présenter un projet de loi ou de modifier la loi pour prévoir le retour du contrevenant visé par un mandat d'arrestation du ressort pertinent.	
Date d'achèvement cible : En cours	Parrains : Comité sur le crime organisé et Comité de modification des lois Champions : Chef Jim Chu et chef adjoint Warren Lemcke
Sommaire de l'état d'avancement depuis le début <ul style="list-style-type: none">▪ Le président du Comité de modification des lois (CML) et le chef Ewatski ont fait un compte rendu au ministre de la Justice en 2006.▪ Le chef Graham a fait un compte rendu au ministre de la Sécurité publique en 2006.▪ Les ministres FPT ont soulevé la question.▪ Un groupe de travail FPT l'examine.▪ Soutien du procureur général de la C.-B. et de collègues fédéraux▪ Le chef Chu a fait un compte rendu au ministre de la Justice et au ministre de la Sécurité publique en 2007.▪ Des centres de police communautaire ont lancé une campagne pour une pétition. Avril à juillet 2008 <ul style="list-style-type: none">▪ Le Service de police de Vancouver a conçu et mis en place des modèles de politiques et procédures. Août à octobre 2008 <ul style="list-style-type: none">▪ Le Service de police de Vancouver continue de renvoyer les personnes au ressort qui a émis le mandat. Il demande des fonds du gouvernement provincial pour poursuivre le programme. Le Service de police de Victoria a aussi été très actif et a renvoyé un certain nombre de personnes grâce à des fonds donnés par le secteur privé. Le programme prend de l'essor en Colombie-Britannique, plusieurs autres autorités exprimant de l'intérêt. Octobre 2008 à février 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Aucune progression Mars à juillet 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Aucune progression Août à octobre 2009 <ul style="list-style-type: none">▪ Le programme « Con Air » visant les mandats d'arrêt non exécutoires continue de prendre de l'expansion. La Colombie-Britannique contribue 40 000 \$ au Service de police de Vancouver pour le programme. Le Service de police de Victoria participe au programme.▪ La Colombie-Britannique et l'Alberta ont conclu un protocole d'entente traitant des mandats d'arrêt non exécutoires entre les deux provinces. Partout ailleurs au Canada, des organismes coopèrent afin de traduire ces fugitifs en justice.▪ Le gouvernement a proposé des mesures législatives face au problème des personnes fuyant un ressort quand elles savent y faire l'objet d'un mandat d'arrestation.	

Novembre 2009 à février 2010

- Le programme « Con Air » a franchi un jalon important en janvier : sa 50^e arrestation. Le programme se poursuit dans la région de Vancouver et à Victoria, et des autorités du Lower Mainland ont manifesté de l'intérêt. L'Alberta et la Colombie-Britannique attachent une grande attention à ces questions.

Mars à juin 2010

- La Colombie-Britannique a mis sur pied un groupe de travail et des réunions initiales ont été organisées pour étudier l'extension du programme « Con Air » dans toute la province. Il est encourageant de constater que des organismes et détachements de toute la province pourront éventuellement participer au programme. Le programme est un succès, et d'autres organismes de la vallée du Bas-Fraser y participent maintenant, renvoyant des délinquants devant la justice. Il est aussi encourageant de voir que quand on communique avec eux au sujet de mandats d'arrêt non exécutoires, de nombreux organismes de partout au pays évaluent la situation et étendent la portée des mandats afin de permettre un retour rapide.

Juillet à novembre 2010

- L'ACCP est un intervenant de premier plan dans l'élaboration du projet de loi C-315 qui propose des modifications au *Code criminel* visant les fugitifs qui quittent une province afin d'échapper à un mandat d'arrestation ou de dépôt.
- Le Service de police de Vancouver a continué d'arrêter les fugitifs et de les renvoyer au ressort qui a émis le mandat. Depuis deux ans, il a ainsi procédé à plus de 100 arrestations, et 70 délinquants ont été renvoyés. D'autres services de police ont aussi procédé à des arrestations et des renvois. La viabilité légale du processus initié par le Service de police de Vancouver a été fermement établie.
- Le projet pilote Colombie-Britannique-Alberta de retour des fugitifs a démontré que grâce à un cadre formel de coopération et de communication, l'arrestation de fugitifs et leur renvoi entre provinces peuvent être effectués de façon efficace et économique.
- Un programme provincial « Con Air » de la Colombie-Britannique est en voie de mise au point avec l'appui de la GRC et d'organismes policiers municipaux ainsi que des procureurs de la Couronne, des shérifs et des services de police de Colombie-Britannique. Le but consiste à s'assurer que partout en Colombie-Britannique, les patrouilleurs disposent d'un « outil » d'arrestation lorsqu'ils rencontrent des fugitifs recherchés pour divers crimes dans d'autres provinces.
- Le projet de loi C-315 reste en instance au Parlement. Le processus d'arrestation et de renvoi continue d'être raffiné. Il reste nécessaire de prévoir un processus national plus robuste pour le renvoi des fugitifs et un protocole d'arrestation axé sur la coopération et la communication entre organismes policiers de tout le Canada. L'ACCP peut assurer le leadership nécessaire et apporter l'orientation qui permettrait éventuellement de régler ces deux importants problèmes.

Novembre 2010 à février 2011

Dans le cadre d'une volonté persistante d'arrêter et renvoyer les fugitifs, le Service de police de Vancouver continue de piloter deux initiatives :

- L'initiative de la Colombie-Britannique sur les fugitifs : La GRC (Division E) et tous les services de police municipaux s'emploient à mettre en œuvre un programme financé par la province visant à repérer les délinquants partout en Colombie-Britannique, les arrêter et les renvoyer. Un comité continue de se réunir pour discuter de la mise en œuvre, de la formation et de la dotation de postes clés y compris celui, financé, d'un coordonnateur de la GRC.
- Une initiative Alberta-Colombie-Britannique sur les fugitifs a aussi démontré que l'arrestation et le renvoi de délinquants peuvent être réalisés entre provinces d'une façon économique et efficace. Un rapport annuel a été soumis. Cette initiative réussie s'appuie sur le strict respect de critères d'arrestation convenus (crime violent, crime grave, crime lié aux gangs) et sur une solide coopération et des partenariats entre tous les organismes policiers (Calgary, Edmonton, Victoria et Vancouver) et organismes de procureurs de la Couronne.
- Le travail se poursuit en vue de la pleine mise en œuvre d'un processus d'arrestation et de renvoi visant les fugitifs en Colombie-Britannique et de son expansion en Alberta et dans d'autres provinces de façon à accroître la sécurité des collectivités et l'appui du public.
- Le projet de loi C 315, *Loi modifiant le Code criminel (départ de la province pour se soustraire à un mandat d'arrestation ou de dépôt)* reste à l'étape de la première lecture à la Chambre des communes.

Mars à juin 2011

- Aucune progression

Juillet à octobre 2011

- Le Service de police de Vancouver (SPV) continue de coopérer avec la GRC (Division E) à l'élaboration du Programme de retour des fugitifs (PRF) de la Colombie-Britannique. Le coordonnateur du PRF est entré en fonction. Le SPV et d'autres parties intéressées présentes au comité travaillent avec la GRC et le coordonnateur du PRF à l'élaboration d'un protocole d'entente et de politiques et formalités. L'Unité CONAIR du SPV apporte son aide au PRF. Elle a jusqu'à présent transporté 91 personnes recherchées en vertu de « mandats à portée limitée ».
- Le projet de loi C-315, *Loi modifiant le Code criminel (départ de la province pour se soustraire à un mandat d'arrestation ou de dépôt)* a jusqu'à présent franchi l'étape de la première lecture dans quatre sessions du Parlement, la dernière fois en 2009. Il n'a plus été présenté au Parlement depuis lors. Des discussions supplémentaires à ce sujet auront lieu au sein du Comité sur la modification des lois.

Résolution : 2006-04 Annexe des organisations criminelles

Sommaire de la résolution

L'Association canadienne des chefs de police demande expressément au ministre de la Justice de présenter un projet de loi ou de modifier la loi pour prévoir l'annexe des organisations prouvées criminelles dans le *Code criminel* du Canada.

Date d'achèvement cible : En cours

Parrains : Comité de modification des lois et Comité sur le crime organisé

Champions : Vince Westwick et Mike Cabana

Liaison : Sandy Harvey

Sommaire de l'état d'avancement depuis le début

- Le Groupe de travail FPT sur le crime organisé a discuté de cette résolution en février 2008 et doit se réunir en avril 2008 pour entreprendre l'analyse de l'annexe des organisations criminelles dans le *Code criminel* et d'autres réformes de la loi visant le crime organisé qu'ont proposé l'ACCP et le gouvernement du Manitoba à la réunion des ministres FPT responsables de la justice.

Avril à juillet 2008

- L'initiative de mise en annexe a été présentée aux ministres FPT dans le cadre du processus général de réforme de la loi visant le crime organisé. Ils ont accepté le concept en principe et l'ont fait passer à la phase 2 de leurs initiatives de réforme législative. On prévoit un dialogue sur la mise en place des éléments de la phase 2 à la réunion de l'automne 2008.

Août à octobre 2008

- Aucune progression

Octobre 2008 à février 2009

- Aucune progression

Mars à juillet 2009

- Le 26 mai 2009, le lieutenant Serge Vandal, SQ, responsable de la Division du renseignement sur le crime organisé, l'inspecteur-chef Jocelyn Latulippe, SQ, directeur des services en enquêtes criminelles, l'inspecteur Gary Shinkaruk, GRC, officier responsable du Projet E-Pandora, et le surintendant Michel Aubin, GRC, directeur des Opérations fédérales et internationales, ont comparu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour discuter de la mise en annexe ou de l'établissement de listes

- d'organisations criminelles.
- Actuellement, les tribunaux exigent qu'une infraction soit reliée à l'organisation criminelle, et imposent :
 - la nécessité de produire la preuve concernant le crime lui-même;
 - la nécessité de démontrer que l'organisation est une organisation criminelle au sens de l'article 467 du *Code criminel*;
 - la nécessité d'établir le lien entre l'infraction et l'organisation criminelle.
 - Les représentants des organismes d'application de la loi ont préconisé qu'une fois une organisation criminelle désignée en tant que telle dans le cadre d'un procès criminel, elle soit reconnue comme organisation criminelle partout au pays, de façon à éviter de devoir répéter le processus.
 - Christopher Mainella, du Service des poursuites pénales du Canada, n'a pas appuyé l'établissement de listes d'organisations criminelles, suggérant plutôt d'autres options :
 - prévoir l'admission en preuve, dans un procès, d'un jugement antérieur concernant un groupe particulier;
 - faire déclarer par le Parlement que la question de savoir si un groupe est une organisation criminelle est une question de droit, de sorte qu'à tout le moins, un jury ne serait pas astreint à des jours ou des semaines de témoignages à ce sujet. La question pourrait être tranchée par un juge avant le procès en vertu du paragraphe 645(5) du *Code criminel*.
 - Le P^r Kent Roach (titulaire de la chaire Pritchard-Wilson de la Faculté de droit de l'Université de Toronto) n'a pas non plus appuyé l'établissement de listes d'organisations criminelles. À son avis, les recommandations des juges LeSage et Code pallieraient les problèmes évoqués par les représentants de la loi en ce qui concerne les procès longs et complexes mettant en cause des organisations criminelles.
 - Un examen plus approfondi est prévu à l'automne 2009.

Août à octobre 2009

- Aucune progression

Novembre 2009 à février 2010

- Aucune progression

Mars à juin 2010

- Aucune progression

Juillet à novembre 2010

- Aucune progression

Novembre 2010 à février 2011

- Aucune progression

Mars à juin 2011

- Aucune progression

Juillet à octobre 2011

- Aucune progression